L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 DECEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
[C.] F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
[F.] WEISSE, N. DUFOUR,
[L.] DUVERGER, S. HARBY.
[C]hartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 12 DECEMBRE.

Salle de lecture.

[illegible] converti une partie de notre [rez]-de-chaussée en salle de lecture. [On y] trouvera les journaux les plus [illegible] Etats-Unis, de la Havane, du [illegible] Californie et de France. L'en[trée de cette] partie de notre bureau est ou[verte à tout le] monde. Les journaux que nous [illegible] jours sont destinés au public. Nos [illegible] feuilles françaises seront re[illegible] de la malle de chaque [illegible] atlantique, et nos feuilles espa[gnoles illegible] arrivée des steamers de la Havane.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

[illegible] l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] abonnements à la semaine, à rai[son de illegible] pour les six numéros. Il se [illegible] dans nos bureaux des [illegible] désirent s'abonner pour un [illegible] comme en leur ouvrant [illegible] pour une aussi courte [illegible] exercerons sans profit la [illegible] résolu de tout con[illegible] porteurs à nous re[illegible] C'est donc à ces derniers que les [abonnés à la] semaine devront payer le mon[tant de leur] abonnement hebdomadaire.

RAPPORT DU CHEF DE POLICE.

[Le] journal [illegible] du Conseil vient de pu[blier le] rapport dans lequel le chef de la poli[ce illegible] le nombre d'arrestations depuis le [illegible] octobre. Ce document [illegible] et prouve malheureuse[ment que la] Nouvelle-Orléans a encore beaucoup [illegible] rapport de la morale. La [illegible] pendant la période que le rap[port embr]asse, 11,138 personnes dont 8859 [illegible] femmes. De ce nombre, [illegible] hommes et 116 femmes, ont [illegible] 1,498, dont les [illegible] hommes, pour vaga[bondage illegible] un tiers sont des [illegible] de paix, 853 pour voies de [illegible] 435 pour rixes; [illegible] 576 pour vol; [illegible] enfuis de chez leurs [illegible] la police a arrêtés [illegible] esclaves écroués: 265 [illegible] 245 pour vio[illegible] et 204 personnes blan[ches illegible]

[illegible] pour des viola[tions illegible] se partagent [illegible] crime d'incendie; [illegible] meurtre; 79 pour assaut [illegible] tentative de viol; 3 [illegible] vol avec effraction; [illegible] 2 pour s'être [illegible]

[illegible] des arrestations [illegible] la N[ouvelle]-Orléans, [illegible] la popula[tion illegible] nécessité d'augmen[ter illegible]

[illegible] M. MOYNAS, a é[illegible] évident que cette [illegible] Quant aux [illegible] watchmen [illegible]

[illegible] M. MOYNAS nous semble [illegible] les abus et les [illegible] comprenons [illegible]

MEXIQUE.

[illegible] Mexico jusqu'au 5 cou[rant illegible] Il a été reçu [illegible] 130 06, consignées à du [illegible] de notre ville. [illegible] parfaitement [illegible] aujourd'hui [illegible] sont parvenus.

[Le] steamer Perseverance, arrivé [illegible] journaux du Texas [illegible]

[illegible] les nombreux [illegible] plaisir que [illegible] la Nouvelle-Or[léans illegible] du Pacifique lui [illegible] mais il a refusé ce [illegible] se séparer de sa [illegible] Aucun acte [illegible] ne pouvait être [illegible] faveur par la popula[tion illegible] nomination de M. Rey[illegible] importantes dont l'a in[illegible] gouvernement.

[ASILE] DES ORPHELINS.—Nous ap[prenons illegible] dames de la Nlle-[Orléans illegible] inépuisable et qui [illegible] à secourir l'infortune, [illegible] de l'Asile des [illegible] district. L'inaugura[tion illegible] prochain, 17 [illegible] Orléans et [illegible] semaine. Tous les [illegible] On nous assure [illegible] plus riches, des plus [illegible] qui aient jamais [illegible] On y trouvera [illegible] fantaisies propres [illegible] des ouvrages [illegible] et de charmants [illegible]

[illegible] empressement, nous en som[mes illegible] à l'appel qui leur est [illegible] œuvre méritoire [illegible] Nlle Orléans ont prise [illegible] Que la générosité pu[blique illegible] de la charité de celles [illegible] de venir en aide à un asi[le illegible] sont épuisées et qui dont [illegible] à l'entretien de trois cents [illegible] pauvres enfants n'ont d'autre [illegible] hospice qui les a recueillis; [illegible] le pain et les soins [illegible] jusqu'à ce moment, où iront-[ils illegible]? Que deviendront-ils au mi[lieu illegible] et de la froideur d'un [illegible] connaissent pas? Il est im[possible illegible] les renvoie de l'asile, et pour [illegible] cependant il faut pouvoir les [illegible] Venons à leur secours et [illegible] une partie de notre superflu; [illegible] en songeant que nos [illegible] un jour devenir eux-mêmes [illegible] partager le triste sort de ceux [illegible] sommes appelés aujourd'hui à se[courir illegible] Soyons charitables afin [illegible] envers nous ou envers les nôtres [illegible] l'adversité venait à nous atteindre.

[THÉ]ATRE D'ORLEANS—Ce soir, la Juive, avec [illegible] et Dulaurens, et MM. Dulue, [illegible] Laget.

[illegible]ARD.—Cet habile aéronaute a obte[nu, illegible] résolution du Conseil de Ville, [illegible] soir, l'usage de la Place d'Armes [illegible] ascensions. Son privilège durera [illegible] mais nous avons l'espoir qu'à la fin [illegible] période le Conseil consentira à le [illegible] M. Godard, pour donner aux [illegible] un témoignage de reconnaissance, [illegible] de consacrer la recette de sa pre[mière] ascension à un asile ou à une associa[tion c]haritable de notre ville. L'ascension [aura lieu] dimanche prochain, 16 du courant.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Le speaker.—Washington, 10 décembre—Rien d'important dans le Sénat, aujourd'hui. Dans la Chambre, au soixante tour de scrutin pour la place de speaker, M. Banks a obtenu 107 voix, Richardson 76 et Fuller 26—résultat qui laisse toujours la question en suspens.

11 Décembre—La Chambre a voté six fois aujourd'hui sans obtenir d'autres résultats que ceux d'hier. Il n'y a pas de perspective prochaine d'organisation.

Encore les flibustiers—Le président a informé l'avocat de district de New York qu'une nouvelle expédition de flibustiers s'organisait dans le but d'envahir le Nicaragua; le président recommande que des mesures promptes soient prises pour empêcher son départ.

Kansas.—Rien de plus nouveau du Kansas. On pense maintenant que les dernières nouvelles sont exagérées.

New-York, 11 dec—Coton, calme: Orleans middling 9 3/8. Farine en baisse: Ohio $8 87 1/2; marques de l'Etat $8 72 1/2, du Sud $9 62 1/2. graisse 12 3/4, whiskey calme.

Rivières.—Louisville, 11—La rivière monte. Il y a 9 pieds 5 pouces d'eau dans le canal. L'Eclipse est arrivé samedi et le Niagara est reparti le même jour pour la N. Orléans. Le Buckeye, l'Antelope et le Glendale sont partis lundi pour ce même port.

Cincinnati, 11 dec—Farine $7 51 x $7 75. Sucre 7 1/2 à 7 7/8c. la liv. Melasse 40c. le gallon—Café 12 1/4.

CORRESPONDANCE MEXICAINE.

Mexico, 5 décembre 1855.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

Messieurs,—La révolution perd tous les jours du terrain, et cela, soyez-en convaincu, plutôt par la faute de ses amis que par celle de ses ennemis. Le triste spectacle qui se déroule sous mes yeux me confirme dans l'opinion que le Mexique est un pays perdu sans ressources; *puros*, modérés et conservateurs sont également impuissants à gouverner; tous ces hommes parlent et écrivent à merveille; ils agissent déplorablement; mieux vaudrait, vous en conviendrez, mal parler et bien agir.

Le ministère est en crise perpétuelle, et, cependant, il n'y a eu, depuis ma dernière lettre, aucune modification dans le cabinet. Aujourd'hui, M. Prieto donne sa démission; demain, c'est M. Comonfort, et nous sommes tout étonnés, le jour suivant, d'apprendre que tous les deux conservent leur portefeuille. Bien qu'aucune modification ministérielle n'ait encore eu lieu, il est évident, néanmoins, que la situation est perdue, et que la grande lutte que se livrent les puros et les modérés continue sans trêve aucune. Il paraît toutefois que la paix a été signée hier, *sous toutes réserves*. Les ministres restent tous avec leurs portefeuilles, mais ce contrat aurait quelques articles secrets consistant dans l'éloignement de M. Prieto, le passage de M. Arrioja des relations aux finances, et l'entrée de M. le licencié Lacunza aux relations.

Ces replâtrages, alors même qu'ils auraient lieu, n'empêcheraient pas la scission de s'opérer avant peu. Les puros et les modérés ne peuvent s'entendre; il faut qu'un des deux partis l'emporte sur l'autre. Tant que M. le général Alvarez restera président et résidera à Mexico, les *puros*, je crois, conserveront l'avantage, mais il souffre cruellement du climat; peu habitué aux splendeurs et aux soucis de la présidence, il commence à regretter amèrement ses montagnes du Sud; déjà, bon nombre de ses *pintos* sont partis, et l'on assure qu'il ne tardera pas à les suivre. Hier, le président a fait appeler, près de lui, une trentaine de notabilités libérales, choisies dans toutes les classes, et leur a nettement posé les trois questions suivantes: Dois-je rester à la présidence ou m'en aller? Ma politique est-elle ou non d'accord avec l'opinion publique? Dois-je conserver mon ministère actuel ou le changer?

A la première de ces questions, il a été répondu presqu'unanimement, qu'il était nécessaire à la paix du pays et au salut des principes libéraux que M. Alvarez restât à la présidence, une nouvelle élection pouvant amener, dans la circonstance, de déplorables circonstances. Quant à la politique suivie par le cabinet et au maintien du cabinet lui même, les votes ont été divisés; la majorité s'est déclarée contre la politique et contre le cabinet.

Malgré cette démarche, je pense consciencieusement que M. le général Alvarez ne tardera pas à quitter Mexico, et, s'il en est ainsi, il laissera M. Comonfort à sa place avec de pleins pouvoirs. Dans ce cas, le parti modéré triomphera et le nouveau cabinet sera composé tout entier de ses hommes.

Ou je me trompe fort, ou chacun joue un double jeu dans la situation actuelle. Les journaux modérés et les conservateurs font la cour à M. Comonfort parce qu'il est l'élément le moins exalté qu'ils rencontrent dans le cabinet; mais il est encore trop avancé pour eux, et après s'être servi de lui pour renverser les *puros*, leur but est de lui faire la guerre à lui-même.

Quant à M. Comonfort, il s'appuie des modérés et des conservateurs pour résister aux *puros* dont il n'approuve pas les moyens d'exécution, tout en partageant leurs idées. Les *puros* vaincus, M. Comonfort, maître de la position, suivra sa marche progressivement libérale et tentera d'opérer insensiblement toutes les réformes que demande le pays, sans rester dans un *statu quo* mortel, comme le voudraient les modérés, et sans rétrograder honteusement, comme le voudraient les conservateurs. Pour arriver à son but, M. Comonfort croit indispensable toute absence de congrès et de bavardages parlementaires; le gouvernement qu'il rêve, en un mot, c'est la dictature douce, sage, tempérée, et fortement dirigée dans le sens du libéralisme et du progrès.

Si telles sont, comme je le crois, les idées de M. Comonfort, elles sont des plus saines et des mieux conçues.

Les conservateurs relèvent la tête avec une audace inouïe; ils croient déjà la partie gagnée si M. Comonfort arrive au pouvoir. Je crois sincèrement qu'ils se trompent.

M. Manuel Robles est nommé ministre près de votre gouvernement à Washington, et M. François Reybaud consul-général à la Nouvelle-Orléans.

Vous avez vu dans les journaux, les détails de la conspiration avortée dont M. le général Uraga était l'âme. Ce général avait été arrêté, et on l'amenait sous escorte à Mexico; il était question de le fusiller ou de l'envoyer à l'île de Cavallos, Botany bay de l'Etat de Guerrero, lieu de captivité d'où l'on ne sort guère vivant. On devait lui donner pour compagnon, le padre Miranda, célèbre agent des conservateurs, surpris en flagrant délit de conspiration à Puebla; mais le cabinet, réuni en conseil a décidé que le gouvernement était trop faible pour prendre des mesures de toute nature; le padre Miranda a été laissé dans sa prison de Mexico, et l'on attendait le général Uraga, quand on a su qu'il s'était enfui avec l'escorte qui le gardait. Des doutes pouvaient être émis sur la culpabilité de M. Uraga; sa fuite les a fait évanouir; ce que le gouvernement lui reproche surtout, c'est d'avoir manqué à sa parole d'honneur qu'il avait engagée en quittant Mexico, de ne jamais se mêler à des mouvements révolutionnaires.

Le général Uraga a fondé les colonies militaires de la Sierra de Guanajuato; il y est connu et aimé; je calcule qu'il pourra s'y créer une force de 2000 hommes armés, force suffisante pour agiter encore ce malheureux pays; c'est un pauvre homme par lui-même, mais il a écrit sur sa bannière une devise qui peut le rendre redoutable, en s'engageant à défendre les intérêts de l'armée et du clergé.

A propos du clergé, le ministre de la justice ayant aboli les *fueros* ecclésiastiques, l'archevêque, les évêques et tous les sacristains ont protesté. Dieu sait ce qui surviendrait si, comme certaines personnes continuent à l'affirmer, les biens de l'Eglise étaient confisqués et vendus au profit de la nation! Vous savez sans doute, ce que c'est qu'un *fuero*, privilège; les fueros ecclésiastiques qui viennent d'être abolis, consistaient en cela qu'on ne pouvait poursuivre civilement ou criminellement un membre du clergé, même pour toute cause étrangère au culte, autrement que devant les tribunaux ecclésiastiques spéciaux. La nouvelle loi Juarez supprime ces tribunaux spéciaux en toute autre matière qu'en matière ecclésiastique, et fait rentrer le clergé dans le droit commun. De là les vociférations des robes noires et les menaces de damnation éternelle qu'ils lancent contre les hérétiques. ***

CHRONIQUE LOCALE.

Décisions de la Cour Suprême.

L'honorable E. T. Merrick président de la Cour, les juges Lea, Buchanan, Voorhies et Spofford sont présents.

Lundi, 10 décembre.

Par le juge Merrick—La ville de la Nouvelle-Orléans app., contre la Banque de l'Etat de la Louisiane, int. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. La ville réclamait une somme de $2595, montant de taxes qu'elle avait prélevées sur les propriétés de la Banque, pour faire face au premier versement de sa souscription au capital du chemin de fer de Jackson, du chemin de fer des Opelousas et pour acquitter la taxe de la dette des anciennes municipalités. La Banque maintenait que ses propriétés étaient, d'après la 11me clause de sa charte, exemptes de taxes.—Le tribunal a maintenu la décision que la Cour inférieure avait rendue en faveur de la Banque.

La ville de la Nouvelle-Orléans, app., contre la succursale de la Banque de l'Etat, et la Banque de l'Etat inter., int. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. La Cour avait décidé que non seulement la Banque mère, mais encore ses succursales étaient exemptes d'acquitter la taxe, en vertu de la charte.—Le jugement de la Sixième Cour est maintenu.

Reuben Knight int., contre Melinda Knight, sa femme, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Il s'agissait d'une séparation de corps et de biens et d'un divorce. L'avocat d'une des parties avait demandé que le tribunal mît l'appel hors de Cour, en se fondant sur ce que [illegible] $200 et que la Législature de 1855 ayant abrogé toutes les lois qui avaient trait au divorce, la Cour ne pouvait pas prendre connaissance de cette affaire. La Cour a décidé que la constitution lui accorde ce pouvoir. L'affidavit de la demanderesse prouve que la somme en litige excède $200 et cette raison suffit. La demande de mise hors de cour est conséquemment rejetée.

Adeline Trouble, curatrice, int., contre la succession Brichta, app. E. Berger, curateur. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Le jugement est maintenu, avec frais.

Ville de la Nlle Orléans, int., contre Etienne Cordeviolle, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Le défendeur avait été condamné à acquitter une somme de $2717 65, montant de taxes prélevées sur ses propriétés. Il réclame les $2,717 65 en se basant sur ce que, bien que le procès [illegible] La Cour a rendu, par suite de cette erreur, un jugement en faveur de M. Cordeviolle et a condamné la ville à acquitter les frais, dans les deux cours.

Peter Maxwell, int., contre S. H. Kennedy & co., app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] Une nouvelle audition est refusée.

Samuel H. Kennedy int., contre la N. Y. Life Insurance Co. app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu avec frais.

Par le juge Lea.—Légataires Olred, app., contre Hypolyte Pargoud, int. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

Succession de Ed. D. Lewis; F. Alby, app. L. W. Brandwell, cur. tuteur, int. La Cour avait refusé de reconnaître Félix Alby, qui demeure en France, comme tuteur de Mary Annette Lewis, mineure, et l'avait [illegible] Mme Mary Ann Hare, mère d'Annette, épouse E. D. Lewis (de la Nouvelle-Orléans) qui est mort à Nice (Sardaigne), le 3 septembre 1848. Elle n'a eu qu'une fille qui naquit deux jours après la mort de son père. Lorsque Mme Hare revint à la Nouvelle-Orléans, elle fut nommée tutrice de son enfant. En 1853, Mme Lewis épousa M. Félix Alby, après qu'une assemblée de famille eût consenti à ce qu'elle restât tutrice. Elle alla avec sa fille habiter la France où demeurait son mari; elle y mourut [illegible] 1854, laissant M. Alby, cotuteur testamentaire et tuteur de sa fille. M. Alby, reconnu exécuteur et tuteur par les tribunaux de France, voulait être reconnu par les tribunaux de la Louisiane où se trouvent les propriétés de l'enfant.—La Cour a renversé le jugement du tribunal inférieur et a décidé que M. Félix Alby est tuteur de Mary Annette Lewis. La succession devra acquitter les frais dans les deux Cours.

Susan Ann Black, femme de J. W. Demarest, int., contre David Melville, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. La demanderesse réclamait certains terrains qu'elle avait cédés au défendeur pour acquitter une somme que son mari, disait le défendeur, lui devait, mais qui, répondait la demanderesse, n'a jamais existé. La Cour Suprême renverse le jugement du tribunal inférieur et rend un jugement en faveur de la demanderesse.

Par le juge Voorhies—Ville de la Nouvelle-Orléans, int., contre Duncan N. Hennen, app. Appel de la Deuxième Cour de District.—L'appel est mis hors de Cour. Le défendeur devra acquitter les frais.

Wright, Williams & co, int., contre Stone & Walworth; Caleb Stone, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'appel est mis hors de Cour parce qu'il n'a pas été enregistré à temps.

John Henderson Jr. int., contre John Curran, app. Appel de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Le demandeur réclamait ses honoraires d'avocat. Il s'agissait de savoir combien valaient les services qu'il avait rendus.—La Cour modifie le jugement du tribunal inférieur et alloue au demandeur $150 au lieu de $250. Le défendeur devra acquitter les frais à la Cinquième Cour et le demandeur les autres frais.

Par le juge Spofford—L'Etat de la Louisiane contre Cyrus Ratliff, juge de la Cour du Septième District Judiciaire de Ouest Féliciana; W. F. Kernan, avocat de district, demandant un writ de prohibition. Le juge avait ordonné une session spéciale de la Cour, en vertu de la loi de 1855 qui a trait aux Cours de District.—La Cour repousse la demande et condamne l'avocat de district à acquitter les frais.

Wm Beery, int., contre Wm Kimball et autres, app. Appel de la Sixième Cour de District de la N-Orléans. Il s'agissait de la valeur d'un esclave qui avait été admis à bord d'un bateau à vapeur des défendeurs, sans l'autorisation du maître, qui perdit l'esclave. Le maître demandait également que les défendeurs fussent condamnés à l'amende de $500 que la loi inflige à ceux qui prennent un esclave à bord d'un bateau à vapeur, sans autorisation. Les défendeurs disent qu'ils avaient employé l'esclave avec l'autorisation et à la connaissance du maître.—Le tribunal renverse la décision de la cour inférieure et ordonne un nouveau jugement.

L'Etat de la Louisiane, int., contre Manuel Obregon, app. Appel de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Obregon avait été déclaré coupable, l'hiver dernier, d'avoir mis le feu chez lui, et le juge l'avait condamné, d'après le verdict, à être pendu.—La Cour Suprême ordonne un nouveau jugement, en se basant sur ce que le juge, en donnant à entendre au jury que s'il déclarait Obregon coupable, la peine de mort ne devait pas être écartée, a violé la loi de 1846, qui déclare que dans toutes les affaires qui entraînent la peine de mort, le jury pourra ajouter à son verdict les mots: *sans peine de mort.*

Michael Carvin, int., contre Thomas C. Bates & co, et la Compagnie du chemin de fer des Opelousas, app. Le jugement est renversé et la cour rend un jugement en faveur de la compagnie du chemin de fer.

Par le juge Buchanan.—La ville de la Nlle-Orléans, int., contre les héritiers Schmidt & co. app. Appel de la 5ème Cour de District de la Nlle-Orléans. Le tribunal inférieur avait accordé à la corporation $360, montant des taxes prélevées en 1852 sur les propriétés de Mr. Gustavus Schmidt. Le défendeur maintenait que l'assignation n'avait pas été faite comme l'ordonne la loi. Celle ci veut qu'il soit publié, dans le journal officiel, une annonce dans laquelle les contribuables qui n'ont pas acquitté leurs taxes, sont prévenus qu'ils doivent se présenter à la cour où les *tax bills* ont été déposés. L'annonce en question ne mentionnait que les héritiers Schmidt. Le juge de la 5me cour avait décidé que ce nom ne suffisait pas, car le nom de Schmidt ou Smith est un des plus communs qu'il y ait à la Nlle-Orléans et ne désigne personne. Le jugement est renversé. La ville devra acquitter les frais dans les deux cours.

Ville de la Nlle-Orléans, int., contre Mme John T. Jetter, app. Appel de la 5ème Cour de District de la Nlle-Orléans. Il s'agissait encore du paiement de taxes et d'assignation mal faite. Le jugement est maintenu et la demanderesse est condamnée à acquitter les frais.

Jerome Tourné, app., contre Jacques Gravier, Jeanne Bardier et la ville de la Nlle-Orléans int.—Appel de la Cour de District de la Nlle-Orléans. Le jugement de la cour inférieure en faveur des défendeurs est maintenu, avec frais.

Conseil de Ville.

Conseil des Aldermen.—Réunion à l'heure habituelle.

Une résolution pour combler le canal St. Antoine et une autre pour vendre le privilège du ferry de la rue Jackson à Gretna, ont été référées au comité.

Une résolution pour ne pas permettre la vente des fruits autre part que dans la partie du marché aux légumes comprise entre les rues Dumaine et St Philippe et dans celle destinée à la vente des huîtres dans certaines parties de la ville, sont référées au comité de police.

Une résolution ordonnant aux commissaires chargés de vérifier les livres du trésorier de faire leur rapport, est déposée sur le bureau.

A propos d'une résolution du conseil des aldermen, rejetée par le conseil des assistants, une discussion assez vive s'élève entre le président et M. Gallagher; celui-ci prétend que le président l'ayant rappelé à l'ordre d'une façon irrespectueuse [illegible]

Une pétition de J. Gallagher, officier de police blessé pendant la nuit du 5 novembre en protégeant [illegible] de la boîte du scrutin et demandant une indemnité pour payer les dépenses de sa maladie est référée au comité de police.

Une pétition de divers propriétaires de groceries demandant une réduction de taxes est déposée provisoirement sur le bureau.

Une résolution de M. Tompkins demandant la fermeture des cafés et des théâtres le dimanche, est mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.—Le conseil s'ajourne.

Conseil des Assistants-Aldermen.—Réunion à 6 heures de relevée.—M. Fabre demande que le Conseil s'occupe du veto du maire sur la transaction entre la Ville et le Chemin de Fer Pontchartrain. Le Conseil décide qu'il n'y a pas assez de membres présents.

Résolution [illegible] défendant aux drays et voitures de stationner sur les [illegible]—Adoptée.

Résolution ordonnant au voyer de faire savoir ce que coûteraient les réparations aux chemins planchéiés et macadamisés—Adoptée.

Résolution ordonnant de macadamiser la rue Esplanade—Déposée sur le bureau.

Résolution ordonnant au Chemin de Fer de Carrollton d'élargir les écluses de la rue Nayades—Adoptée.

Résolution autorisant au Chemin de Fer de Carrollton à établir, pour une période de dix ans, une ligne de chars à cheval dans la rue Jackson—Référée, après discussion, à un comité composé de MM. Chappelle, Fabre et Griffin.

Résolution ordonnant de réparer la maison de pompe No 8—Adoptée.

Résolution de M. Stith, ordonnant la ferme de la perception des taxes sur les cafés, licences, etc—Rejetée.

Résolution nommant un comité pour s'entendre avec la Compagnie de Navigation. (Il s'agit de [illegible])

Message du maire recommandant au Conseil d'ajouter 150 hommes à la police et d'ordonner que les agents portent uniforme.

Le Conseil approuve l'adjudication faite par le contrôleur, pour le comblement du canal de la rue du Camp, de celui de la rue Claiborne et de la rue Melpomène.

Le trésorier annonce, dans son rapport hebdomadaire, qu'il y a $6,931 08 en caisse.

Lettre de M. James Harris, portant de graves accusations contre M. Jackson—Référée à un comité composé de MM. Bartlett, Violett et Fabre.

Le Conseil s'ajourne.

THÉATRE DE LA GAIETÉ—Le spectacle commencera par *Double Bedded Room*, suivi de *Giralda*, drame, et de *Crimson Crimes*, vaudeville. MM. Johnson et Owens rempliront les principaux rôles.

THÉATRE ST-CHARLES—Le bénéfice de M. Couldock a eu lieu ce soir. M. Jamison a offert son concours. Le spectacle se compose de *The Betrothal* et de *Grandfather White Lead*.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—John Perry et autres, matelots à bord du navire *Great Duke*, ont comparu hier devant la Cour de District des Etats-Unis, sous prévention de tentative de révolte. Le jury les a acquittés. Leur avocat, M. Wooldridge, les a admirablement défendus.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT—La Cour a renvoyé à ce matin l'affaire John M. Bell contre Joseph Huity, par suite de l'indisposition de M. Wm. Stik, un des membres du jury. M. Stik a dit au juge qu'il pensait pouvoir siéger aujourd'hui.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—M. George Jamison, acteur, à qui le juge Cotton avait ordonné de venir répondre à l'accusation d'avoir manqué de respect au tribunal en jouant, malgré sa défense, au théâtre St-Charles, ne s'étant pas présenté en Cour hier matin, le juge l'a fait arrêter. Il s'est présenté à midi, accompagné de son avocat, M. Walker, qui a demandé que l'affaire fût renvoyée à ce matin, à dix heures. M. Jamison a encore joué hier soir, comme de coutume.

DEVANT LA PREMIÈRE COUR.—Ont été envoyés hier devant la Première Cour de District:

Edward Tomlenson, pour avoir porté une arme, enfoncé la porte des épaves du Premier District et fait sortir vingt-cinq animaux.—En prison, faute d'un cautionnement.

John McDonnell, pour avoir vidé les poches d'un homme ivre et assailli l'officier Baily.

M. Donnelly, sur lequel on a trouvé une arme et qui est accusé, en outre, d'avoir frappé Nicolas Meyer, officier de police.

SUITES DE LA BOISSON—On a découvert hier, dans une cabane de l'encoignure Claiborne et Marigny, Troisième District, le cadavre d'une Allemande nommée Christina. Quelques personnes disaient que son amant l'avait assassinée, mais l'enquête a établi qu'elle avait succombé à une congestion cérébrale causée par l'abus des liqueurs alcooliques.—Christina avait 36 ans. Elle vivait, depuis quelque temps, avec un irlandais. Ils s'étaient tellement adonnés à la boisson, qu'ils vendaient leurs meubles et leurs vêtements pour se procurer du whiskey.

COUPS DE POIGNARD—Un nègre de M. Wilson a été poignardé, lundi, à une heure avancée, au cou et au dos, par un individu que la police n'a pas encore arrêté. L'esclave travaillait à bord du navire *Zelompore*, où il était étendu les mains liées quand on l'a recueilli. Son maître l'a fait transporter à l'Hôpital du Dr Lamamberg.

DÉBIT DE LIQUEURS ALCOOLIQUES.—L. Dillon, propriétaire d'un magasin de comestibles situé au coin des rues Franklin et Clio, est accusé d'avoir débité des liqueurs à des esclaves, sans avoir obtenu le consentement de leurs maîtres. L'interrogatoire aura lieu le 21 du courant.

COMPTABLE, TRADUCTEUR ET TENEUR DE LIVRES.—M. P. A. Aubert, dans un avis inséré plus loin, offre ses services au public comme comptable, teneur de livres et traducteur. Possédant une connaissance approfondie de l'anglais et du français, il est en mesure de satisfaire ceux qui s'adresseront à lui. Comme comptable, il a depuis longtemps fait ses preuves et mérité la confiance du commerce.—M. Aubert annonce aussi qu'il a ouvert de nouveau son académie commerciale; on y enseigne la tenue des livres, l'arithmétique et la comptabilité générale.

VIRGINIE.—Le gouverneur Johnson vient d'adresser son message d'adieu à la législature de la Virginie. Des résolutions votées par certains Etats libres ayant été transmises en Virginie, M. Johnson en fait le sujet de quelques réflexions. Il croit que le Sud doit opposer une énergique résistance aux prétentions inconstitutionnelles du Nord. Il est opposé au rétablissement du Compromis du Missouri. Quant à l'opposition que font les abolitionnistes à la mise à exécution de la loi sur les esclaves fugitifs, il est puéril d'y répondre par de vaines menaces. Le gouverneur Johnson conseille à la législature de la Virginie de délibérer avec calme et dignité sur la situation que le Nord veut faire aux Etats à esclaves.

DÉPARTEMENT DES POSTES.—Le déficit dans le département des postes s'élèvera cette année à environ deux millions et demi de piastres, ce qui est une augmentation de près de sept cent cinquante mille piastres sur le déficit de 1854. Il est vrai que le trajet parcouru par la malle-poste a été augmenté cette année de 2,700 milles.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

THEATRE D'ORLEANS.

On a longtemps affirmé, et longtemps aussi nous l'avons cru sur parole, que le théâtre avait de l'influence sur les mœurs et sur les caractères. L'adage *castigat ridendo mores*, il corrige les mœurs en nous faisant rire, a été la devise de bien des rideaux, le frontispice de bien des scènes. Il est vrai que cette influence était, sinon contestée quant au fait, du moins diversement interprétée quant aux résultats. Les uns y voyaient une étude profonde de la nature humaine qui, en concentrant des types résumés les traits épars et caractéristiques des diverses passions et des principales positions sociales, jouait le rôle d'un vaste et fidèle miroir où chacun pouvait se reconnaître et se corriger. C'est cette prétention, aussi louable que frivole, qu'attestent les nombreuses comédies portant le titre pompeux d'*écoles*, Ecole des maris, Ecole des femmes, Ecole des vieillards, &c. tous les âges, tous les caractères, ont passé à ces écoles et nous ne sachons pas qu'ils en soient devenus plus sages ou meilleurs.

D'autres moralistes ont affirmé que l'influence du théâtre était positive, mais effroyablement pernicieuse pour la moralité publique; que cet art, perfide en raison même de ses charmes, ne faisait que surexciter les passions, déverser l'intérêt sur des personnages que la raison sévère condamne et le ridicule sur ceux qui parlent son langage austère, qu'elle fournit des armes aux enfants contre les pères, aux femmes contre les maris; qu'elle alimente le foyer des mauvais penchants; enfin depuis les prédicateurs jusqu'au citoyen de Genève, l'anathème a été fulminé sans relâche.

Quant à nous, nous ne faisons pas autant de cas de la portée de cette distraction de nos soirées, et surtout à notre époque nous ne croyons pas que le théâtre

"Ait mérité
"Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité."

Nous ne pensons pas qu'aucun homme sensé ait été influencé dans sa conduite ou dans sa vie par une comédie ou un vaudeville quelconque. Mais ce qui nous semble réel et incontestable, c'est l'action et la réaction qui ont lieu entre la scène et la tournure de l'esprit public. On ne peut nier que le plaisir dramatique soit l'un des plus vifs que goûte l'homme civilisé; il est à la portée de tous les âges, de toutes les positions; il se perçoit sans fatigue et s'adresse à l'esprit, au cœur et aux sens. Il nous attaque par tous les points vulnérables. Aussi ses impressions laissent-elles des traces au-delà du moment fugitif qui les a vues naître. C'est l'aliment le plus général, et l'on pourrait dire le plus intéressant des conversations; les souvenirs nous en suivent au coin du foyer; nous y reportons l'écho des mots piquants, le tableau des situations, l'ensemble des caractères. Comment donc mettre en doute l'influence de ces souvenirs sur notre esprit, sur nos réflexions, notre dialogue, nos réparties, nos saillies? Combien d'entre elles ne sont que la reproduction effacée d'un bon mot entendu la veille? Et quels intimes rapports l'art de causer, cet art si difficile et si charmant, n'aura-t-il pas avec la nature du goût dominant sur la scène!

Pour en arriver à l'application, ne serait-il pas possible de reconnaître le parallélisme qui s'est montré à toutes les époques entre la scène de la rampe et celle des salons? Au temps de Louis XIV, la belle langue de Racine, si douce et si forte, la langue expressive et colorée de Molière se parlent dans les ruelles de Mme de Sévigné et au cercle de la cour. Sous Louis XV, les marquises poudrées et les aimables roués gazouillent les charmants riens de Marivaux; 40 ans plus tard Rulhières et Champfort mettent en circulation dans les salons la verve mordante de Beaumarchais. L'esprit de la Restauration n'a-t-il pas pris sa source au théâtre de Madame, à l'hippocrène de M. Scribe? Et aujourd'hui, hélas! pour terminer cette histoire des rapprochements, le plus fort de notre bagage en fait de saillies spirituelles et d'aperçus fins et délicats n'est-il pas emprunté au répertoire du Palais-Royal et des Variétés? Pointes grivoises, équivoques hasardées, jeux de mots burlesques, *fusées* sans portée, voilà le caractère général de notre conversation, quand nous consentons à causer. Car il est évident que c'est du temps perdu soit pour les affaires, soit pour les plaisirs. La moindre petite vente ou le plus mince souper, après bal, sont bien mieux notre affaire.

Disons-nous le, pendant que nous sommes en train, la délicatesse du goût, le raffinement de l'esprit, les plaisirs de l'intelligence sont à ce jour lettres closes pour nous. Le positivisme des affaires a engendré le positivisme des plaisirs; le temps est trop précieux soit le jour, soit la nuit, pour le perdre en quintessence; il faut travailler et jouir à la vapeur. Et puis, notre public d'autrefois était composé d'hommes mûrs, qui venaient au théâtre chercher un délassement d'esprit; les jeunes gens y étaient en minorité et n'y avaient pas voix prépondérante. Aujourd'hui tout cela est changé: la jeunesse règne au parquet et domine aux loges; elle n'y apporte ni l'expérience de la vie qui permet de juger les œuvres sérieuses, ni le goût des plaisirs fins et délicats qui ont une allure trop tranquille pour sa verve exubérante. Ce qu'il lui faut, ce sont des situations amusantes, des intrigues sans travail d'esprit, un dialogue vif et brillanté, fût-ce avec du strass, des mots risqués et d'un parfum un peu plus fort que Régence. Alors elle se sent agréablement chatouillée, elle rit à se tenir les côtes et elle applaudit; oui, dans ce cas, elle se donne la peine d'applaudir.

En face de pareilles conditions, que peut faire le théâtre, que peut faire l'artiste dramatique? Le premier ne donne comme échantillons littéraires que les bluettes grivoises et les vaudevilles bouffons; il y est forcé d'ailleurs par la tendance du talent de ses interprètes. Ceux-ci qui, avant tout, cherchent à plaire à leur auditoire et étudient ses exigences pour y satisfaire, reconnaissent bien vite que ce jeune et joyeux public ne demande qu'à rire, lui en donnent à cœur-joie et sacrifient tout à ce besoin d'hilarité. La dignité de l'art, les nuances ménagées, la perspective des proportions, la finesse du trait, tout est immolé à la gaîté; on tombe bientôt dans la charge.

Que si quelque rôle sérieux s'oppose absolument à l'espoir d'exciter ce bien heureux rire, alors l'artiste arrive encore au même point, par un autre chemin; il exagère les gestes et les intentions, amplifie les intonations, souligne les effets et glisse dans la charge sentimentale au lieu de la charge burlesque. Et c'est là le second point que nous voulions prouver, à savoir la réaction de l'esprit public sur le théâtre.

Tout ce long préambule, grondeur et chagrin, nous était nécessaire pour accomplir la tâche que nous nous sommes imposée aujourd'hui, celle d'apprécier notre troupe de comédie. Et, si peu flatteurs qu'aient été nos préliminaires, nous nous y sommes complu, parce qu'ils nous permettaient de dire notre pensée sans application personnelle et faire la critique de notre troupe en bloc, sans entrer dans le chemin épineux des individualités. Malheureusement notre tâche ne saurait s'arrêter là et il faut en venir aux visages: il est vrai que dans cet examen nous trouverons d'amples compensations de détails aux duretés que nous avons déjà dites ou que nous pourrions dire encore.

A tout seigneur, tout honneur. M. Colson, jeune premier, ouvre la marche. Nous avons à remercier M. Colson de deux choses, de nous avoir fait connaître sa femme, et de s'être fait connaître lui-même dimanche dernier. Le Mangin du *Chevalier d'Essonne* nous a permis d'oublier le malencontreux Richelieu de *Mlle de Belle Isle*; pourquoi s'être ainsi fait attendre? M. Colson nous semble aujourd'hui un artiste doué de beaucoup de verve et de rondeur; il a du naturel, beaucoup de gaîté et parfois du trait, mais à condition, nous le croyons du moins, de ne pas sortir d'un certain cercle assez terre à terre; la distinction de ton et celle du physique lui manquent également; nous doutons, jusqu'à nouvel ordre, qu'il ait, soit la délicatesse nuancée, ou la raison forte et sérieuse des grands rôles de la comédie, soit l'énergie mâle et la sensibilité profonde des premiers emplois du drame. Il est bien entendu que nous ne demandons nous-même qu'à nous tromper dans nos prévisions sévères et que ce sera avec joie que nous constaterons nos erreurs. Quant à l'emploi de *Fidès*, il le remplira avec beaucoup de succès; ajoutons, ce qui ne nuit pas, qu'il chante fort bien la romance et avec une fort jolie voix; le nom semble porter bonheur.

Pour cette partie sérieuse, pour cette lourde charge de cet emploi, notre troupe nous offre un autre homme d'une valeur réelle et qui, par un travail assidu, peut arriver à un vrai mérite. Nous voulons parler de M. Mazure. Là encore, la finesse des nuances, la tendance poétique, l'idéalité nous semblent absentes; mais il y a de la force, de la chaleur concentrée, et de l'effet dramatique. Toutefois que de réserves à faire dans ces éloges, et d'abord notre reproche capital, c'est l'emphase, la tendance à l'enflure, l'exagération du geste. M. Mazure ne sait pas tout ce qu'il gagnerait à accoupler un peu ses bras, à moins rejeter sa tête en arrière, à moins souvent tourner le dos au public. Puis, pour la diction, pourquoi [illegible] grand besoin de travailler les muscles de son visage que la nature a laissés rebelles, de telle sorte que sa physionomie muette ne traduit pas ses bonnes intentions. Notre analyse minutieuse prouvera à M. Mazure le cas que nous espérons pouvoir faire un jour de son talent.

Et néanmoins, ô mon pauvre Beaujean, il a fallu ces deux hommes pour faire ta monnaie et encore nous doivent-ils du retour! Qui nous jouera le *Caprice* de Musset, Bolla du *Chef-d'œuvre inconnu*, Desgenais des *Filles de Marbre* et tant d'autres créations où ton bel organe savait fondre la vérité, le sentiment, la poésie! Résignons-nous, espérons! et puisqu'il faut rire en attendant, livrons-nous à la bagatelle, car voici M. Dutasta qui entre en scène. Ici, nos dents s'émoussent, et sur cette large, ronde et joyeuse nature, elles glissent sans trouver à mordre. Tout est comique chez ce bon père noble; tout est plein d'entrain et brûle les planches; le masque, le geste, l'allure, la diction, la pose en scène; nous ne signalerons dans ce talent achevé qu'une tendance à craindre, c'est le défaut de sa qualité, trop de verve qui tendrait quelquefois à charger et à tomber dans le grotesque. Notre public n'est rien moins que provincial; importé des diverses nations, ou accoutumé par ses voyages à avoir beaucoup vu et beaucoup comparé, il est très juste appréciateur de l'exagération et, tout en se laissant aller à sourire, il la constate et ne la pardonne pas dans ses appréciations.

Mme Bleye, notre nouvelle duègne, dont le jeu est plein d'intelligence et de tenue, voudra bien prendre sa part de l'observation qui précède, quant au luxe de gestes qu'elle déploie parfois, par exemple, dans l'évanouissement d'une certaine marquise. Nous sommes heureux, du reste, de constater son succès mérité.

Mme Gonthier, jeune amoureuse, a de la grâce et de la sensibilité; elle fera bien de prendre de l'aplomb, ce qui lui sera facile d'après l'accueil bienveillant qu'elle a reçu du public. Sa marche laisse quelque peu à désirer; c'est un détail que nous l'engageons à soigner.

Pour terminer cette revue de nos nouvelles recrues, il nous reste à indiquer une petite soubrette fort accorte et délurée, Mlle Marie, qui nous semble toute disposée à accepter et à bien remplir au besoin son petit rôlet dans quelque coin de pièce.

Nous voudrions profiter de cette occasion, malheureusement si rare pour nous, de nous occuper de la troupe comique, pour renouveler connaissance avec les talents anciens qui ont reparu sur notre scène et que nous avons trop négligé à notre grand regret. Mais comment en quelques lignes rendre hommage à l'esprit et à la sensibilité de Mlle Darmont, si touchante dans *Mademoiselle de Belle-Isle*, si gracieusement piquante dans le *Chevalier d'Essonne*;—à l'inappréciable mérite de Mme Richer, la Flore et la Déjazet de notre scène, bonne et charmante dans tout ce qu'elle entreprend;—à l'esprit malin et à la sensibilité parfaitement jouée de Mme Vezian;—à la bonne bouffonnerie de Carrier;—au comique plus sérieux de Chol;—voire même aux bons moments de M. Dedos, auquel nous conseillons, en passant, plus de tenue et un sentiment moins personnel et plus vrai.

Pour tout cela et tant d'autres choses que nous aurions à dire, il nous faudrait un nouveau feuilleton, et il nous reste à peine le temps d'apposer à celui-ci notre cachet.

E. L.

LA PRÉSIDENCE.—Il se forme des clubs à New York pour soutenir le sénateur Hewens, de la Virginie, comme candidat à la présidence des Etats-Unis, et M. Augustus Schell, de New-York, comme candidat à la vice-présidence.

SINISTRE.—La goëlette *Moonlight*, partie de Mobile pour New-York, avec un chargement composé en grande partie de coton, s'est échouée le 4 de ce mois sur Frie Island. L'équipage a dû l'abandonner.

LOUISIANE.

PAROISSE VERMILLON.—La paroisse Vermillon, dit le *Constitutionnel* de St-Martinville, augmente rapidement de population, par l'accroissement naturel. Le nombre des décès pendant l'année courante a été de quatorze personnes de tout âge et de tout sexe; tandis que le nombre des baptêmes à l'église catholique seulement, offre le chiffre de cent cinquante-cinq enfants. Nous parlons ici de la population blanche. Cette paroisse, à la dernière élection gubernatoriale, a donné 390 voix.

INCENDIE.—Au moment de mettre sous presse, dit le *Patriote des Opelousas*, du 8 courant, nous apprenons que le magasin de M. Verret, au Bois Mallet, avec toutes ses marchandises, a été, la nuit dernière, entièrement détruit par le feu. Encore l'œuvre d'un incendiaire.

ACCIDENT.—Mardi dernier, dit l'*Echo de Lafayette*, du 4 courant, M. Wm. C. Crow a failli être la victime d'un accident trop commun parmi nous. Pendant qu'il surveillait le moulinage du coton sur l'habitation de son père, il eut la main déchirée par un engrenage. Son médecin nous apprend que la blessure n'est heureusement pas assez grave pour l'empêcher de recouvrer l'usage parfait de ses doigts.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

La commission chargée par un grand nombre d'exposants de sonder l'opinion des industriels français et étrangers sur l'utilité de proroger l'exposition universelle jusqu'en 1856, pour recommencer du 1er mai au 31 octobre, a rédigé une pétition qu'elle adresse au prince Napoléon, laquelle s'est couverte, en quelques jours, de plusieurs milliers de signatures, malgré l'absence de Paris de la plus grande partie des exposants. On pense que la demande de prorogation sera accordée.

Décédée, le 10 du courant, MARIE ANTOINETTE, fille de Caroline Fourcade et de Alfred Dolhonde.

Les journaux de la Mobile sont priés de reproduire cette annonce.

Maladie de foie et dyspepsie.

Voici ce que déclare Mr. Thomas Lanckford.

Covington, Ohio, 27 décembre 1850.

"Ma femme avait une maladie de foie et la dyspepsie depuis nombre d'années. J'avais dépensé beaucoup d'argent sans qu'elle éprouvât de soulagement, et les médecins avaient enfin déclaré qu'elle ne pouvait pas être guérie. Elle se décida, le printemps dernier, à essayer les AMERS ALLEMANDS du [illegible]; elle en prit deux bouteilles et peut, depuis lors, vaquer à ses occupations domestiques. Je recommandation m'en fait vendre un grand nombre de bouteilles et le remède, autant que je puis le savoir, a satisfait tout le monde. Voir l'annonce.

23 nov—1s J. WRIGHT & Co, 151, Chartres

Que disent les médecins?

Ecoutez ce que dit un médecin distingué des pilules du Dr Mc Lane qu'on considère maintenant comme les meilleures. Les membres de la faculté eux-mêmes, qui sont, si souvent opposés aux médecines patentes, ne peuvent pas s'empêcher de reconnaître l'efficacité de ce remède.

Lind, comté Stark, Ohio, 8 janvier 1849.

J'ai employé le vermifuge McLane, et le succès sans exemple que j'ai obtenu en l'administrant aux enfants et aux adultes, me force à dire que c'est le meilleur remède qui ait jamais été offert au public. La manière de l'administrer, la petite dose et la certitude du succès, le rendent supérieur à toutes les autres préparations de ce genre.

Que les acheteurs aient soin de demander le CÉLÈBRE VERMIFUGE du Dr. McLane contre la maladie de foie et ne pas en prendre d'autre. Il y a d'autres pilules qu'on essaie de faire passer pour celles du docteur. Les véritables pilules ainsi que le vermifuge de McLane se trouvent dans les principales pharmacies des Etats-Unis et du Canada.

A vendre par SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres.

Agence générale pour la vente en gros dans les Etats du Sud. C'est à eux que tous les ordres doivent être invariablement adressés.

A vendre également par tous les pharmaciens connus de la ville. 10 dec

Douleurs au côté et à l'estomac.—Maux de tête, &c.

Les PILULES INDIENNES VEGETALES de Wright sont un remède certain pour toutes les douleurs, parce qu'elles purgent le corps des humeurs qui sont la cause non seulement des maux que nous venons de mentionner, mais de tous ceux auxquels l'homme est sujet. De trois à six de ces pilules, prises en se mettant au lit, calmeront, en peu de temps la douleur la plus vive, et avec de la persévérance, on reviendra à la santé, si l'on suit la prescription.

Les pilules indiennes végétales de Wright aident et améliorent la digestion, donnent de la force au corps et en chassent les humeurs.

A vendre en gros et en détail, au prix du propriétaire, par J. WRIGHT & co,

10dec—10,12,14 No 151 rue de Chartres N. O.

Arrêtez cette affreuse toux!

C'est l'avertissement de la nature à l'approche de cet ennemi perfide, la consomption. Le mal a commencé son œuvre; [illegible] Ayez de suite recours au sirop de MYRRH SAT-VAGE ET DE GOUDRON du Dr DAVIS [illegible]

Etes vous mère? Votre fille, si belle et si joyeuse autrefois, a peut-être maintenant un rhume dangereux. Elle est votre idole, votre orgueil et votre joie ici-bas. [illegible]

A vendre en gros et au détail, par J. WRIGHT & Co., seuls agents,

10dec—10,12,14 No 151 rue de Chartres. N.O.

Un reçu.—On m'a honnêtement enlevé une somme de $3,600 parce que l'on a prétendu que j'avais volé une femme dont je ne me suis jamais occupé et que son mari a depuis affiché dans un journal comme ayant quitté le domicile conjugal.

Il paraît que mon établissement portait préjudice à celui de mon voisin et j'ai perdu un procès sans précédent dans l'histoire de la judicature. Bref mon magasin, café, granges et propriété ont été saisis, vendus, et les frais du procès sont venus s'ajouter à l'indemnité qu'on me réclamait.

Depuis que l'affaire en question a été instituée le demandeur aurait bien voulu retirer la plainte portée contre moi; mais les avocats qui voulaient le pousser jusqu'au bout, après m'avoir ruiné en partie cherchent à me ruiner tout à fait. J'ai cru devoir soumettre la moralité de cette affaire au public.

12déc—1m. 3ps. ALPHONSE MARINIER.

B. 2. 13. 7.

12 dec—6f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1855.

L'ELECTION annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la charte, au bureau de la compagnie, No 15, rue Baronne, LUNDI 14 janvier 1856, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi.

ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire.

12 déc—jusq. 14 jan

Nouvelle Compagnie de Pompiers No. 4.

LES personnes ayant signé comme volontaires de cette compagnie sont invitées à se réunir VENDREDI SOIR, à 7 heures, à la maison de pompe No 10, rue du Maine, entre Remparts et St.Claude.

Par ordre du Président, J. LAMOTHE,

12 dec—3 S V DUBURSON, secrétaire.

$10 de Récompense.

Partie marronne, le 3 du courant, la négresse MARIANNE ou PORPHYRE, âgée d'environ 24 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, fortement constituée, regardant en dessous quand on lui adresse la parole, ayant l'air extrêmement craintif et parlant le français seulement. Une récompense de dix piastres sera donnée à quiconque la logera dans une des prisons de cette ville ou la ramènera chez

Mme D. G. M. ALEXANDRE,

rue des Grands-Hommes, No 285, entre St Ferdinand et Presse. 12déc

Perdu.

UN billet tiré par Cornelius & Lebienne, à l'ordre de M. Debler, daté le 3 décembre 1855, à 90 jours de date, pour la somme de deux cent soixante dix-sept piastres et quatre-vingt huit cents. Le public est prévenu de ne pas recevoir ou négocier ledit billet, le paiement en ayant été arrêté.

Mme DEBLER, 140, Vieille-Levée

12 dec—3

WHISKEY—100 barils forte preuve et 50 barils rectifié, en débarquement du Michigan et City Eagle, à vendre par FUENTES & co,

12 dec—6 20 Vieille Levée

VIN rouge—60 barriques vin rouge Montferrand et St Iman,

16 demi barriques vin rouge Deyrie Margaux,
660 caisses du St Julien Médoc,
90 do de Latour Léoville et Beychevelle,
35 do de Pontet, Canuet et Labranche, 1/2 b.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & co,

12 dec 17 et 19, rue St Louis

VINS—15 barils Port wine supérieur, Royal Comp.
25 do sherry, do
24 caisses amontillado sherry,
8 do Madere,
10 do sparkling hock,
15 do Johannisberger.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & co

12 dec 17 et 19 rue St Louis

VIN de champagne—48 paniers champagne Anges Bleus, 12 bouteilles, 10 do 24/2 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & co

12 dec 17 et 19, rue St Louis

EAU DE VIE—92 quarts J B Godard, Ph Godard & co, P.OOO Godard; 30 do Castillon, 1815 et 1825. 16 quarts A Lagrange & co; 20 Bunker Hill. 16 quarts et 25 huitièmes Henry Baron & co, fine champagne; 30 quarts De C Hennessey, 5 quarts et 19 huitièmes Raynal & Aimee, 5 demi. 5 quarts et 10 huitièmes A Boussot & co, 7 quarts E Lompuy; 12 do A Lafontaine; 15 quarts et 8 huitièmes A Comme; 16 do et 15 do G Y Bernard & co, à vendre par EUG ROCHEREAU & co,

12 dec 17 et 19, rue St Louis

SPECIALITE.

Diamants! Diamants!

A. CANDIDE, rue de Chartres, No 93, près Conti, offre aux prix les plus modérés, un joli choix de beaux bracelets, broches, croix, épingles, boutons, dormeuses, bagues, &c, &c, le tout en brillants. Ainsi que d'autres bijoux de goût et de fantaisie. Il a aussi un bel assortiment de montres et de pièces montées en or et argent et tout ce qui concerne le genre de la bijouterie et des objets de fantaisie en argenterie, porcelaine, le tout en dernier goût et des plus riches. 11 dec—1m

PERDU, dimanche soir le 9 courant, dans la rue Bienville, de Chartres à Bourbon, un BRACELET EN OR. La personne qui l'aura trouvé voudra bien le remettre chez J. Auge, encoignure Chartres et Bienville. Une récompense libérale sera donnée. 11 dec

Un billet de loterie volé.

LE public est prévenu de ne pas acheter un billet entier de la loterie de la Havane, No 30,081, classe 457, qui doit être tirée aujourd'hui. Le billet a été volé le 5 du courant au bureau de poste. Paiement en a été arrêté. 11 dec

Importation directe.

114,000 cigares de la Havane, arrivés par le brick William Clark, viennent d'être reçus et comprennent les classes appelées Londres, Milar et Pressas.

Toujours en magasin, un stock de choix, comprenant toutes les bonnes classes des meilleures marques, telles que:

El Globo, Gusserres,
Cabanas, Henry Clay,
Partagas, El Sultan et
Flor del Paseo, Figaro.

Tous garantis véritables cigares de la Havane.

A vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée.

11 dec Entre Dumaine et Bienville

WHISKEY—80 barils St Louis débarqué au bord du steamer Michigan, à vendre par FUENTES & Co

11dec 20 Vieille Levée

DÉCOUVERTE IMPORTANTE.

M. F. J. Wulfer, après de longues années de recherches, a découvert le moyen de remplacer avantageusement [illegible] système de mouvement perpétuel [illegible] Il désire vendre le brevet [illegible] gouvernement et à la classe des [illegible]. S'adresser pour les conditions au consulat de France. 7 dec—7

L. PERROT & Co.,

Rue Royale, No. 263, cor. Ste-Anne,

ONT l'honneur d'informer les acheteurs qu'ils ont en main leur assortiment de marchandises d'hiver pour la saison: il comprend un assortiment de marchandises françaises et américaines, mousselines laine, mérinos, alpacas, casimirs, satinets, couvertures, toiles à rideaux, coton blanc et écru, flanelles, draps de dames, lainages, cravates, chemises, bas, chaussettes, bretelles, foulards, mouchoirs, gants, broderies, corsets, parfumeries, en tout ce qui concerne [illegible] peignes de toutes qualités, vérifiables aussi jouets et autres, &c. &c. 10 oct—6m

Magasin de Meubles.

GROSJEAN & REYNEAU.

Rue Bienville No 23, Encoig. Passage de la Bourse,

ONT constamment en magasin un assortiment complet de meubles de toute espèce, des meilleures manufactures du Nord et de l'Ouest, tels que:

Lits, bureaux, toilettes, armoires, psychés, de glace, sofas, et fauteuils de tous genres, tables de toutes grandeurs, sofas, divans, mobiliers de salons en bois de rose, de chambre en bois de rose et acajou, chaises, chaises de bureau, matelas de crin, de mousse, et [illegible] entières, &c.

Ils se chargent aussi de la réparation de meubles et prennent des meubles en échange et en magasinage.

PRUNEAUX—30 caisses pruneaux frais, en paniers, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Groondales, venant de Bordeaux, à vendre par FAURES & NORMAN,

26 nov 33 et 35 rue Royale

A VENDRE—500 sacs en plâtre de seconde main à vendre par MORENO FRÈRES,

24 nov—6 36, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Nous avons maintenant un nouveau stock de 360,000 cigares, comprenant: Imperiales, petits et gros, Regalias, Londres, Trabucos, Operas, Conchas, Prensados, Conchas, Millar, &c., des marques de choix, telles que Cabargas, Partagas, Intimidad, Nueva Empresa, Sol, Washington, Nicolana, Monte Cristo, Mercules, Dos Hermanos, Granadino, Rio del Norte, Nina, Rio Hondo, Nouveau Monde et autres marques garanties importées de la Havane. A vendre par LABORDE & XIQUES,

20nov 30 Vieille Levée en face Natchez Alley

SUCRE—77 caisses de Cucuruchos et 116 caisses sucre blanc de la Havane, en douane ou droits payés. A vendre par LABORDE & XIQUES,

20nov 30 Vieille Levée en face Natchez Alley

500 Jarres huile d'olive,
200 balles tapis,
150 caisses amandes,
120 caisses Bincon,
100 do oranges,
100 barils vin de Malaga sec,
25 do do do doux.

A vendre par J & J TARDOS,

29 nov 31 Vieille Levée.

Installations de Gaz.

GERRICHEN & LOEFFLER,

No 142, rue de Chartres.

ANNONCENT respectueusement à leurs amis et au public en général qu'ils ont en magasin et reçoivent constamment de fortes factures de toutes sortes de chandeliers et installations de gaz, du dernier genre.

Ils s'engagent à exécuter parfaitement et de la manière la plus élégante tout ce qui leur sera commandé.

Ils s'occupent tout particulièrement des installations de gaz dans les maisons.

Ils sont les agents pour la vente du Régulateur de Gaz, de Kidder. 1dec—4

Régulateur du Gaz, de Kidder.

LE résultat d'essais scientifiques prouvent que ce régulateur fait faire une économie de 25 pour cent et donne une plus belle lumière.

On emploie les régulateurs depuis trois ans et on en est satisfait partout où ils sont employés.

Un essai fait dernièrement à l'hôtel St-Charles, à la Nouvelle-Orléans, a démontré une économie de 30 pour cent, et un second essai fait au bureau du Courrier de la Nouvelle-Orléans a démontré une économie de 40 pour cent.

Les régulateurs sont à vendre au No 117, rue du Canal.

7 dec—6f L. BROWN, agent.

INDE CATALOGNE—En pipes et demi-pipes, de qualité supérieure, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co.,

CATALOGNE—En magasin et à vendre par les soussignés: 40 pipes vin de Catalogne.

C. CAVAROC & Co,

10 dec—6 144, rue Royale

AU DRAWBACK—400 caisses vin rouge St Julien à vendre par C CAVAROC & co,

10 dec 144, Royale

VIN blanc—300 barils vin blanc [illegible] A vendre par C CAVAROC & Co,

10 dec—6 144, rue Royale

HUILE d'olive—400 paniers huile d'olive J Plagniol & Mn. Sue, à vendre par C CAVAROC & co,

10 dec—6 144, rue Royale

VIN supérieur—35 paniers champagne Imperial et [illegible] à vendre par

WM. BAILLY BLANCHARD & co,

10 dec—6 57, Vieille Levée

C. CAVAROC & Co.,

Marchands-Commissionnaires,

No. 144, rue Royale.

Importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, huile d'olive, etc.

Seuls agents des vins F. Seignouret, Château Dillon et des eaux-de-vie J. B. Baron, Achille Petit, J. A. Guerin.

ONT constamment en magasin les marques suivantes:

Cocq père et fils. Cognac,
Boyer, Rochelle. 10 dec—6m

EN magasin et sous les clefs de la Douane: [illegible]

A VENDRE—40 caisses absinthe Suisse, Pernod et Lecoultre, à vendre par ANT GIRAUD, 46 Vieille Levée

30 dec

ATTENTION.

Les dames et les messieurs de la Nouvelle-Orléans sont priés, par MM. Murphy & Navius, encanteurs, d'assister aujourd'hui, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 60, rue des Magasins, à la vente du plus bel assortiment d'articles riches de fantaisie qui ait jamais été offert au public pour le premier de l'an et jours de fête. L'assortiment comprend des articles de ménage du dernier genre d'Europe. La vente sera continuée tous les jours, jusqu'à ce que toutes les marchandises soient vendues.

Couvertures, manteaux de laine, broderies, chemises blanches et une réserve.

Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs à la vente de couvertures, manteaux et tabacs, broderies, chemises etc. qui aura lieu aujourd'hui à dix heures, au magasin de Mache et Lacoste No 77, rue de Chartres.

Conditions à la vente. 12 déc

L'attention des acheteurs est appelée à la vente d'articles de fantaisie, qui sera continuée aujourd'hui, à dix heures, au magasin de M. P M Chavanel, encoignure Conti et Chartres, par H. Peychaud & co, encanteurs.

Conditions libérales à la vente. 12 déc

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de caisses [illegible] qui aura lieu aujourd'hui mercredi, 12 décembre 1855, à 11 heures et demie, au magasin No 60 rue Gravier.

Vente d'Arbres Fruitiers.—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente d'arbres fruitiers, arbrisseaux, pieds de fleurs, etc., qui aura lieu aujourd'hui à dix heures et demie, à l'Arcade Banks, par le ministère de L. A. Levy, jr., encanteur.

Vente à l'encan par J. A. Beard & May.

12 décembre—Esclaves de valeur, succession de Robert Hall.

14 décembre—Des meubles de maison, rue Tchoupitoulas, entre Nayades et Appollo, de la succession A. C. Phelps.

15 décembre—Terrains de valeur à Jefferson City et à Rickerville, pour clore des hypothèques—Sept terrains vacants rue des Magasins entre les rues Estelle et Sévard.

15 décembre—Un lot de terre connu autrefois sous le nom de "Hornsby's Basin" Procès de E. Kahn et autres contre les héritiers de Wm Gormley—Une maison basse en bois, encoignure Constantine et Edouard.

15 décembre—Esclaves de valeur. Succession de Irène J. Rochon et Thomas Connely.

22 décembre—Quatre terrains dans la rue St André, encoignure Jersey. Vente par ordre de la Cour—Une maison basse dans la rue Washington, entre Camp et Chesnut, pour le compte du premier acquéreur.—Succession de Caroline Vollors—Maison en bois à étage, dans la rue Live Oak, entre Troisième et Quatrième. Succession D. Vanesdirt—Un terrain dans la rue Deuxième, entre Dryades et St Denis, pour le compte du premier acquéreur. Succession de Patrick Daly—Un terrain. Succession de D. Vanesort.

29 décembre—Un terrain rue Laurel, entre les rues Eléonore et Septième, 4ème district, de la succession de Francis J. Baumer—Une maison en bois, à étage, encoignure Lalie et Benton, de la succession C. W. Sommer.

5 janvier—Des esclaves de valeur et domestiques, des successions A. C. Phelps, Alex. Warrick et Richard Irving.

12 janvier—Sept terrains rue des Magasins, Jefferson City, de la succession C. O. Duggan.

Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

P. A. AUBERT,

Comptable et traducteur des langues Anglaise et Française,

OFFRE ses services pour régulariser et clore les livres des maisons de commerce, la confection de tous comptes, factures, etc., états, rapports commerciaux et administratifs, la rédaction de tous documents et correspondance particulière, soit en anglais ou en français.

Traduction exécutée avec précision et promptitude. On le trouvera de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. au bureau de l'inspecteur des poids et mesures, 1er District No 129, rue Julia.

Les ordres laissés à son domicile, No 208, rue du Bayou, entre Remparts et St Claude, recevront une attention immédiate. 11 dec—1m

P. A. AUBERT,

Comptable et Teneur de Livres.

A l'honneur d'annoncer au public qu'à la sollicitation de plusieurs jeunes gens, il a ouvert de nouveau son Académie commerciale, pour y enseigner la tenue des livres, l'arithmétique et la comptabilité générale, comprenant la rédaction de tous comptes, états, rapports commerciaux ou administratifs.

Des classes sont ouvertes de 6 à 8 heures A. M. et de 4 à 8 heures P. M., à son domicile, 208, rue du Bayou, entre Remparts et St-Claude.

Conditions libérales, payable d'avance. 11 d—1m

MAISON A LOUER.

La maison neuve et agréable, en briques, à un étage, située rue No 170, rue St Esprit, près Remparts. Elle est en très bon état, a un hydrant, etc., convient parfaitement à une famille. S'adresser sur les lieux, ou à TODD & Co,

11 dec—6 120, rue du Canal

A vendre.

UNE très jolie propriété située sur le bord de la rivière, avec une terre élevée, à la Baie St Louis. Les bâtiments sont vastes et en parfait état. Les jardins contiennent plus de [illegible] Cette propriété convient particulièrement à une famille [illegible] S'adresser à J. A. BEARD & MAY, No 8, Arcade Banks

ARTICLES DE MENAGE.

P. & E. REILLY appellent l'attention sur leur bel assortiment d'articles de ménage, comprenant:

Toiles à matelas,
Toiles à drap,
Couvertures,
Courtepointes,
Etoffes blanches et violettes pour moustiquaires et courtepointes,
Draps à quatre et à six couvertures,
Draps imprimés,
Damas de table,
Devants de chemise et mitres,
Damas pour rideaux,
Broderie crochet et macraman,
Damas pour table,
Napes,
Couvertures pour tables et pianos,
200 douzaines serviettes toile de première qualité à $1 50 la douzaine.

P & E REILLY, encoignure Canal et Royale

10 dec

AUX MUSICIENS.

HARPE D'ERARD—A vendre d'occasion, une belle Harpe d'Erard à double mouvement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 10 dec—6

BROCHE PERDUE—Il a été perdu, rue Dauphine, de la rue de l'Hôpital à la rue Bienville, une broche représentant un rossignol au daguerréotype. Une récompense sera donnée à la personne qui la rapportera au No 160 rue de Chartres. 10 dec—6

PAPIERS PEINTS, BORDURES,

Rue Bourbon, encoignure St. Louis.

VENTE de papiers peints à 20 pour cent au dessous des prix de facture. [illegible] E. CHEFFIAN,

10 dec rue Bourbon, cor. St Louis

Costumes, masques et dominos.

AU MOUSQUETAIRE DE LA REINE.

Madame LUMAN,

No 109, rue Royale, entre Conti et St. Louis,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de costumes pour bals masqués [illegible] Louis XIII, XIV et XV, costumes de la reine, mousquetaires, pages, costumes de théâtre [illegible]

GANTERIE—Aussi un grand assortiment de garnitures de robes pour dames, velours, galons, passementerie, plumes, lingerie &c. Le tout à vendre à des prix modérés. 10dec—ag

Chocolat à la crème.

G. LAVIE,

Rue St Charles No 21,

VIENT de déballer des chocolats à la crème d'une supériorité incontestable, qu'il vendra par boîtes de boîte fantaisie et par livre. 10dec

Jardinier fleuriste.

UN bon jardinier fleuriste étranger pouvant fournir les meilleures recommandations, désire trouver une place de jardinier, soit à la ville soit à la campagne.—S'adresser chez M. BONNET, tailleur,

10dec—6f 90 rue St Pierre

La maison LELIEVRE, libraire,

236, RUE ROYALE,

VIENT de recevoir de France les ouvrages suivants:

Gerves—Mystique divine et diabolique, traduite par St Foi.

Chavry—Bibliothèque d'une femme chrétienne.

Herbet—Direction d'une jeune personne pendant son éducation.

[illegible]

Collège Commercial de Dolbear.

166, rue du Canal.

Ecriture, Tenue des livres, anglais, français, espagnol, allemand, arithmétique, algèbre, géométrie, arpentage, navigation et phonographie, enseignés par des professeurs distingués.

De NOUVELLES CLASSES commenceront cette semaine. Les citoyens et les étrangers sont invités à venir juger par eux-mêmes. Il y a neuf appartements.

RUFUS DOLBEAR,

10 dec—6 166, rue du Canal

AVIS.

LE Vice-Consulat du Brésil est situé au No 23, rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Natchez.

5 dec—1m ANDRES F. VALLS.

AVIS.

Demande d'ouvrières.

PLUSIEURS bonnes ouvrières en robes trouveraient de l'emploi immédiatement en s'adressant à Mme PERRET, No 71 rue Royale, au premier.

5 déc—2f11

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

4 décembre 1855.

LES directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent sur le fonds capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 1er janvier prochain.

Par ordre. N. O. J. TISDALE, Trésorier.

5 déc—3m

Hotel Verandah Conti.

MME GEORGE, toujours désireuse de justifier la confiance dont on veut bien l'honorer, prévient ses amis et les étrangers, ainsi que le public en général, qu'elle a fait faire à son hôtel d'utiles et agréables réparations, et qu'on y rencontrera, comme par le passé, bon accueil, bonne table, soins empressés, et des appartements bien meublés pour familles et particuliers, à des prix modérés. 1er dec—3m v. et c.

NOUVEAUTES!—NOUVEAUTES

J. DEBEN Jr & Co. ont actuellement en main un superbe assortiment de Chapeaux, Rubans et une variété de nouveautés, ainsi qu'un joli choix de Mantelets, Broderies et Fournitures de Mode, qu'ils vendront à bas prix pour clore une consignation.

Rue de Chartres No 72, au 1er. 5 dec

JOUETS!—JOUETS!

30 caisses jouets d'Allemagne, assorties par caisses de 12, 24, 30 et 60 douzaines, à vendre au prix coûtant, pour clore une consignation, par

J. DEBEN Jr & Co,

5 dec rue de Chartres, 72, au 1er

Aux Confiseurs.

100 douzaines de cornets en satin, pour bonbons, de 1/4, 1/2, 3/4 et 1 livre, à vendre au prix coûtant, pour clore une consignation, par

J. DEBEN Jr & Co,

5 dec rue de Chartres, 72, au 1er

Aviso al publico.

HABIENDO dado el 27 de Noviembre pasado, an lado de nuestro empleo Dn Pedro Ferros, rogamos a nuestros deudores de saldar sus cuentas, con nosotros solamente. J. CAJIGAS & co

5 dec—3 esquina de Ursulinas y Galvais

AVIS.

M. PEDRO FERROS n'étant plus notre commis depuis le 27 novembre dernier, avis est donné à nos débiteurs que les comptes ne devront être payés qu'à nous-mêmes. J. CAJIGAS & co.

5 dec—3 encoignure Ursulines et Galvais

LEVALLOIS & Co, ont l'honneur d'informer leurs amis et connaissances qu'ils font l'ouverture de leur magasin de CHAPELLERIE, rue St. Charles No 3, aujourd'hui samedi 8 décembre. Ils comptent sur leur bienveillant patronage. 8dec—3f

AVIS.

A PARTIR de ce jour, et d'un commun accord, monsieur J. G. STOUSE cesse de faire partie de la maison CHARLES ODIER & co.

Nlle-Orléans, 8 décembre 1855. 8déc—2f

Montre perdue.

PERDUE, entre la rue Claiborne et l'hotel St Charles, une montre Lever en or, à simple boitier, sortie de la fabrique de "Jno Johnson, Liverpool, Patent", No 3744. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la rapportera au No 65, rue Tchoupitoulas. Les horlogers et les marchands sont priés de la retenir et l'on offre de la leur vendre.

8dec—3f

ON demande un économe pour une habitation sucrière. Il est inutile de faire application si l'on ne fournit pas les meilleures recommandations. Ecrire à X. Y. Z., à la poste. 8dec—3s

PATES D'ITALIE—100 caisses macaroni très frais; 50 caisses vermicelle, en magasin et à vendre par HENRY VALETON,

8 dec 90 rue St Louis

GANTS! GANTS!! GANTS!!!

Gants de peau à 50 cents la paire.

L. S. PINARD, 60 et 61 rue Royale, encoignure Bienville, vient de recevoir par le Wm Nelson, 600 douzaines de bons gants de peau rongés par l'eau, à 50 cents la paire; 400 douzaines de gants de peau, assortis, fabriqués Jouvin & cie, à $1 la paire. 8dec

EN magasin et à vendre par les soussignés: 30 balles couvertures de laine 3 points, imitation Orléans, reçues par le dernier arrivage d'Europe.

5 dec RICHARD ALIBEE & co

AVIS.

LE soussigné ayant vendu à M. Ernest Turpin, l'établissement de confiserie situé No 65, rue de la Vieille Levée, dans le second district, les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire contre le dit établissement sont priées de les présenter; celles qui lui doivent sont priées de payer au soussigné [illegible]

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre le susdit établissement, sont priées de les présenter pour être payées.

BERNARD TURPIN, JOHN WINCON.

4 déc—20

AVIS.

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Jean W. Bose sont priées de les faire connaître, et celles qui avaient à la dite succession sont priées d'effectuer paiement au soussigné, exécuteur testamentaire.

B. BOULIÉ, 88, rue Bourbon

4dec—30

A VENDRE

POUR cause de départ, un DÉBIT DE BIÈRE (Beer-House), dans la rue Dumaine, entre les rues Condé et Levée, avec jouissance du gaz. L'établissement est très bien achalandé. S'adresser sur les lieux, No 25 rue Dumaine. 4 dec—1m

AVIS.

Agents de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre, 1855.

LES directeurs de cette Compagnie a étant décidé à clore les affaires de l'Agence, aucune nouvelle assurance ne pourra être renouvelée.

THOMAS SLOO, Agent.

Doctor ADOLFO HEGEWISCH,

Medico y Cirujano,

OFICINA Y RESIDENCIA

Calle Real No 169,

entre las calles de Tolosa y San Pedro.

DOCTEUR ADOLPHE HEGEWISCH,

Médecin et chirurgien,

Office et résidence,

Rue Royale, No 169,

Entre Toulouse et St Pierre.

NOUVELLE-ORLEANS. 21 nov—1m

CITY HOTEL, Nlle-ORLEANS.

LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public en général, qu'ayant repris cet établissement si favorablement connu [illegible] R. S. BOSSE, Propriétaire.

SOIERIES, MANTEAUX, BRODERIES,

P. & E. REILLY, ont offrent en vente aujourd'hui, lundi, et les jours suivants, un grand fonds de

SOIERIES, CHALES,

MANTEAUX, MANTELETS,

BRODERIES.

Dont les prix paraîtront modérés après qu'on les aura examinés. Les marchands de la campagne sont priés de venir les voir avant d'acheter ailleurs, notre stock des marchandises précitées étant le plus grand qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans.

P. & E. REILLY,

29nov encoignure Canal et Royale

FAURES & NORMAN,

33 et 35, RUE ROYALE, ENCOIGNURE DOUANE, importateurs de vins, eaux-de-vie, liqueurs et conserves, et marchands de comestibles en gros et en détail. 28 nov

H. L. BOCKÉ, J. P. KLAIBER, P. J. KRAEMER,

H. L. BOCKÉ & Co.

Rue de Chartres No 162, encoignure Toulouse.

Entrée dans la rue Toulouse, au 1er.

Importateurs, Marchands,—Commissionnaires.

REÇU par le navire Johannisberg, un grand assortiment de velours noir et couleurs, velours façonnés, toutes les qualités et couleurs; rubans de velours, tous les numéros, couleurs et qualités.

A vendre en gros, chez H. L. BOCKÉ & Co.

28nov

AIGUILLES—Réduction de prix.

NOUS avons pris des arrangements pour vendre les célèbres aiguilles dites "Imperial drilled eyed Needles", à une réduction, aux marchands et aux personnes qui en achèteront en gros.

HYDE & GOODRICH,

24 nov—1m enc. Canal et Royale

FERROS FRERES,

247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine,

IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE ET CONSERVES,

Et marchands de comestibles en gros et en détail.

Changement de domicile.

LE Dr H. Rancé a transféré son domicile rue Bourbon No 167, entre les rues Toulouse et St Pierre, maison qu'occupait anciennement M. le Dr C. De Valletti.

[illegible] Le Dr H. Rancé reste seul chargé de [illegible]

C. DE VALETTI D. M. P

JOUETS D'ENFANTS

et articles de fantaisie

POUR ETRENNES.

F. RIMAILHO & CO,

Importateurs, 66, rue de Chartres,

REÇU par le navire United States, du Havre: un magnifique assortiment de Poupées et de fantaisies.

Jouets français de tous les genres, par caisses et par douzaines, et une grande variété d'articles de PARIS.

Reçu par le même navire: un grand assortiment de Mouchoirs et dentelles.

Bas et chaussettes en laine et en coton.

Laines pour caleçons.

Cravates de soie.

Gants de laine, en peau et en satin.

Rubans, velours, garnitures.

Peignes à retaper et à chignon.

Boutons en nacre et en soie, etc, etc.

Les marchands sont invités à venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats du jour de l'an. F. RIMAILHO & co.

1 déc—1m

On demande, de suite,

DES COUTURIÈRES et des MODISTES en chapeaux. S'adresser chez Mme P. Albert, encoignure Royale et Bienville. 6 déc—6f

A LA COQUETTE.

Mme A. FLANDRAIN,

Fabricante de corsets.

Rue Royale No 200.

Madame Flandrain a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans qu'elle vient de recevoir de France tout ce qui concerne la fabrication de corsets, tels que coutils français, élastiques et accessoires pour coloriage et corsages [illegible] Tous les corsets sortis de la fabrique de Mme Flandrain portent le cachet de la maison pour éviter la contrefaçon de ses modèles. Le tout à des prix très modérés. 30 nov—3m

CHANGE sur Paris—A vendre d'un à soixante jours de vue, à la convenance des acheteurs, par CASTILLO & HARSPE

PAR navire Groondales, de Bordeaux: [illegible]

A vendre par J. B. CURIEL, 38 rue Toulouse

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.

Le bateau à vapeur SOUTHERN STAR, de la Nouvelle-Orléans à Franklin, arrivant au point du jour.

LE beau bateau à vapeur SOUTHERN STAR, de la malle des E. U. [illegible] maintenant les voyages de l'extrémité du chemin de fer des Opelousas (à Tigerville) à Franklin, et les ports intermédiaires. Pour le transport de la malle et des passagers et du fret léger, partant tous les jours (excepté le Jeudi)—Partant de Franklin à six heures du matin, à Tigerville à l'arrivée des chars. J. E. CALDWELL & Co,

7 dec—v et camp. 28 Bank Place

EAU de vie de New York—20 barils

Vin rouge en caisses—2500 caisses vin rouge bon ordinaire de Bordeaux.

Piment noir—70 sacs, première qualité.

Riz—60 tonneaux perlé.

Thés—300 caisses, 1/2 et 1/4 de boîtes.

Thé—500 demi boîtes thé Pouchong.

A vendre par W F C VREDENBURG & co

7 dec 73 Tchoupitoulas

ALCOOL—100 barils alcool de Boyle, 92 degrés, à vendre par JOSEPH LANDIS & co,

7 dec No 23, rue Tchoupitoulas

WHISKEY—160 barils Boyle Rose 100 do rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & co,

7 dec No 33, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—300 caisses chandelles de l'Etoile, de Proctor & Gamble, à vendre par

JOSEPH LANDIS & co

7 dec No 33, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—40 barriques jambons passés au sucre, à vendre par JOSEPH LANDIS & co.

7 dec No 33, rue Tchoupitoulas

COUVERTURES blanches et grises—4 balles couvertures Mackinaw blanc,

4 balles couvertures Mackinaw gris,
1 do do do bleu

Venant d'être débarquées, et à vendre par

7 dec N B GRAAM, 96 rue Gravier

POMMES SÈCHES—100 barils, nouvelles, arrivées le navire Cahawba,

Pommes de terre—3000 barils Mechanics, en débarquement du chaland.

Oignons—200 barils oignons du Nord, pelure argentée, reçus par le navire Antoinette,

Pêches sèches—100 barils séchées au soleil.

En magasin et à vendre par

DONNELLY, BEZZINA & Co

7 dec 66, Tchoupitoulas

SUCRE de la Havane—500 caisses sucre, blanc, jaune et brun, en débarquement du brick W. Clark, en magasin et à vendre par R. CAHUZAC & co,

7dec 30, Vieille-Levée

CAFÉ Havane—158 sacs café vert, en débarquement du brick W. Clark, à vendre par

R. CAHUZAC & co, 30, Vieille-Levée

CHANGE sur Paris—à vendre d'un à soixante jours de vue, à la convenance des acheteurs par

30 sep—6m CASTILLO & HARSPE

A VENDRE—Un magasin de MARCHAND DE VIN en détail, avec toutes les ustensiles nécessaires, cheval, charrette, &c, rue Madison, No 17. S'adresser sur les lieux ou à PAUL LACROIX

7 dec rue Toulouse, No 13

Arrivée tout récemment.

HORACE HARBY,

185 RUE DU CAMP. 185

VIENT de recevoir un nouvel approvisionnement de MANTEAUX, TALMAS, COLLERETTES, COLS, et BRODERIES de tout genre.

Talmas drap fin, $6.
Talmas drap pour enfants, $3.
Manteaux drap pour dames, toutes couleurs, $10 à $12.
Manteaux mérinos français, 1re qualité, doublure pour $9
Manteaux Mérinos anglais, $3 à $4.
Cols et manchettes guipure riche, $0 à $13.
Cols et manches en valenciennes, travail riche, etc.

Il reste encore quelques

Manteaux velours riches brodés,

A vingt piastres!

N'oubliez pas le magasin à bon marché de HORACE HARBY,

5 déc No 185, rue du Camp

Jouets...... Jouets.

H. CLOSTERMANN & Co, 44, rue de Chartres, OFFRENT à vendre aux prix coûtant:

Poupées habillées, diverses grandeurs, allemandes, do

Chevaux versus sur soufflet,

Hochets divers et jouets pour enfants, &c.

4 dec

BONNEVAL, SCHREIBER & Co.

COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE CHANGE,

No 28, rue Carondelet.

Les billets hypothécaires sont escomptés.

3 dec—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

G. LAVIE,

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général qu'il a transporté son magasin d'objets de bonbons et d'articles pour bonbons, de la rue St Charles No 5 au No 21 dans la même rue. 26 nov

COLCORAME!

SPECIFIQUE INFAILLIBLE POUR LA GUERISON DES CORS AUX PIEDS.

SEUL DEPOT A LA NLLE-ORLEANS, CHEZ

G. LAVIE, rue St Charles, No 21,

Entre Canal et Commune. 26 nov

A LOUER—A livrer le 1er décembre prochain La magnifique maison à trois étages, avec magasin, No 80, rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville. S'adresser à PH. DEVERGES,

23nov—10f 70 Passage de la Bourse

A LOUER

L'année, ensemble ou séparément, rue Saint-Pierre, No 100, le premier étage de la maison, composé de quatre pièces, avec petit cabinet et balcon sur la rue. Le second étage, de quatre belles pièces, avec cuisine, etc. 6 déc—3 vapeur Samedi.

Changement de domicile.

Dr. L. DUPERRON, Dentiste.

A transporté son cabinet au No. 60 RUE ROYALE, entre Bienville et Dumaine.

Son cabinet sera ouvert de

Huit heures du matin à 4 heures du soir.

TABAC en feuilles, à vendre en détail par balles, par paquet ou manoque, par Vuelta de Abajo. 4 dec—6 rue Crapo No 59

CHAMPAGNE—300 paniers champagne Marques de Bauville, 100 do de L'de St Marc, 150 do du Heidsieck, genuine Piper, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins

7 dec—6

HOMARDS—100 caisses homards frais en boîtes de 2 et 3 dozes chaque, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins

7 dec—6

INDIGO—5 caisses Caracas, 5 do Manilla, 3 surons Caracas, à vendre par BERNARD TURPIN.

7 dec—6 47, rue des Magasins

GOMME ARABIQUE—10 balles sorts, 5 caisses première qualité, 5 do choux, pilé, à vendre par BERNARD TURPIN.

7 dec—6 47, rue des Magasins

SERRURES françaises—12 caisses serrures françaises 4 à 5 et 6 pouces, en magasin et à vendre par B TURPIN, 47, rue des Magasins 7dec

EAU DE VIE—10 quarts eau de vie Castillon 1815 10 do A. Lagrange & co, 10 do en débarquement du navire Manneau de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & co,

23nov 17 et 19, rue St Louis

POMMES de terre—50 barils Mechanics, de Louisville, en débarquement du bateau à vapeur Niagara.

Pommes de terre—125 sacs Mechanics de Louisville, en magasin.

Pommes sèches—110 barils pommes fraîches du Nord, en débarquement du steamer Granada.

Pommes vertes—50 barils pommes vertes de choix, en débarquement du steamer Granada.

Pois—30 barils pois français frais, en débarquement du steamer Granada.

A vendre par DONNELLY, BEZZINA & co

29 nov 66, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire United States du Havre—5 caisses véritable cassonade de Lyon. 500 damejeannes de 5 gallons, à vendre par

23nov NUMA LACOSTE & co, 147 rue Royale

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Col Ledyard de New York

75 paniers champagne Heidsieck & Co.,
50 do do do en demi bouteille,
50 do do comte de Montebello,
50 do do Union, à vendre par

29nov NUMA LACOSTE & co, 147 rue Royale

REÇU par les navires Johannisberg et Gutenberg, du Havre:

Tous ces médicaments sortent des véritables sources.

600 flacons sirop de lactucarium d'Aubergier,
500 bouteilles sirop de Briant,
300 flacons idem de Flon,
350 idem idem de Raifort iodé de Dorvault,
150 idem liqueur du Dr Laville,
100 idem pilules idem,
350 boites saccharure d'aconit de Beral,
350 bouteilles rob iodaré de Cleret,
300 boites pâte de mou de veau,
300 idem pâte de Nafe,
300 idem pastilles de Vichy,
500 flacons vomi-purgatif Leroy,
1000 bouteilles purgatif idem,
500 idem vin de Seguin,
500 idem anti-glaireux (Dupont),
500 flacons capsules de Raquin,
1000 idem dragées de santonine (Pelletier),
1000 idem idem idem (Colles),
100 boites pastilles santonine (idem),
500 flacons poudre ferro-manganique,
500 boites huile d'amandes douces,
250 kilo. sulfure de potasse,
350 bouteilles vin de salsepareille de Ch. Albert,
350 boites bonbons ferrugineux de 1er choix,
350 flacons granules de digitaline de Quevenne et Homolle,
500 flacons injection de Sampso,
200 idem baume nerval de Bagnaud,
2000 paires [illegible]

Un grand choix d'extraits des meilleures maisons de Paris. Un assortiment de lancettes en corne, écaille, &c, des bandages de toute espèce et de toute prix, des gants pour friction, des sondes et bougies en cire, toutes et gomme élastique, &c, à vendre par

EDOUARD GUILLOT, No 148, rue Royale,

29 nov entre Toulouse et St Louis.

Marburg & Forster,

28, rue de la Douane,

VIENNENT de recevoir par les navires Johannisberg, United States et Guttenberg du Havre, Elisabeth de Brême et Emma Lincoln de Hamburg:

4000 douzaines bas pour dames,
1000 do demi bas pour messieurs,
1000 do bas pour enfants et pour garçons No 1/7,
75 caisses drap de manteaux noir et couleur,
6 do buckskins nouveaux, double largeur,
4 do do simple largeur,
2 do gilets, peluche et velours façonnés, haute nouveauté,
2 do gilets de soie façonnés,
3 do satin de laine noir,
3 do drap noir, double largeur, 3 caisses couleurs,
3 do broderies, haute nouveauté,
3 do robes brodées, riches,
3 do jupons brodés,
5 do mousselines unies, 5/4, 10/4 et 14/4,
2 do corsets,
8 do étoffe poils de chèvre, rayés et écossais,
14 do mousseline, haute nouveauté, pure laine,
9 do mousselines de laine imprimées,
3 do mérinos français noir et couleur,
3 do mérinos allemand noir et couleur,
2 do [illegible] façonnés, haute nouveauté,
[illegible]

[illegible]

MELLON & HÉE,

No. 104, rue des Magasins,

Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, &c., et marchands de comestibles.

Dissolution de société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison CHOUTEAU & VALLÉ, est dissoute par suite de la mort de M. Henry Chouteau. Le nom de la société ne servira qu'à la liquidation.

NÉRÉE VALLÉ, associé survivant.

LE soussigné continuera en son propre nom les affaires de commission de CHOUTEAU & VALLÉ.

St-Louis, 20 novembre 1855.

30 nov—6m NÉRÉE VALLÉ.

NÉRÉE VALLÉ,

Successeur de Chouteau & Vallé,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET EXPÉDITEUR,

30 nov 24, Levée, St Louis, Mo

POIDS ET MESURES.

LE bureau de l'inspecteur pour le Premier District, rue Julia No. 129, est ouvert de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

30 nov—2m

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1855.

A une réunion des Directeurs, M. Jules Lobhonde a été élu secrétaire de la Compagnie, en remplacement de M. A. Schreiber, démissionnaire.

JOHN PEMBERTON, Président.

1er dec—1m

Compagnie d'éclairage du gaz de la N. O.

Nouvelle-Orléans, le 1er décembre 1855.

CONFORMEMENT à la charte, une élection aura lieu au bureau de cette compagnie, No 120 rue Commune, le 1er lundi de janvier, c'est à dire le 7 du dit mois, de 10 heures du matin à 3 heures de relevée à l'effet de choisir six directeurs qui seront en fonction pendant l'année prochaine.

Par ordre N. O. J. TISDALE, Trésorier

Avis de société.

EN vertu d'un acte déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Anvers, (Belgique) Josh. Deynoodt, de la Nouvelle-Orléans et Meeus Verheirbrugghen d'Anvers, ont formé une association. Les deux maisons n'en formeront qu'une seule et sont solidairement responsables, mais la raison sociale de chacune d'elles est conservée.

JOSH. DEYNOODT, Nouvelle-Orléans.
MEEUS VERHEIRBRUGGEN, Anvers

3 dec—3m

D. BARJON Fils,

SUCCESSEUR DE SON PÈRE,

278, rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe,

A l'honneur d'informer le public et les personnes qui, jusqu'ici, l'ont favorisé de leur bienveillante confiance, dans la ligne spéciale des fournitures et des produits qui, depuis 35 ans ont valu à l'établissement dont il est aujourd'hui le chef une distinction si particulière qu'il vient de recevoir de New York des bois d'acajou de premier choix, [illegible] Les commandes sont remplies chez M. Barjon avec la plus scrupuleuse exactitude et les meubles livrés à l'époque convenue d'avance. 3 dec—1m

Il entreprend aussi les réparations de tous genres et les mises à neuf des meubles, avec diligence, soin d'exécution, propreté, et aux prix les plus modérés. On trouvera également chez lui des sommiers élastiques et des matelas en tout genre.

Il vient également en main, par la voie directe de ses correspondants de New-York, et offre de céder à bon compte aux personnes qui en auraient besoin, les objets suivants, toujours en qualité supérieure et de première choix, comme tout ce qui est employé et mis en usage dans son établissement, savoir: [illegible]

Les bons ouvriers ébénistes, vernisseurs, sculpteurs, trouveront toujours de l'emploi en se présentant à l'établissement.

A LOUER—DEUX BEAUX APPARTEMENTS GARNIS, rue Royale No 80, au-dessus du magasin, et aussi plusieurs chambres garnies. 21 nov—jusqu'à dec

L'INSTITUT St-LOUIS,

312, rue Dauphine,

(Entre Ursulines et Hôpital)

MME DERON remercie les familles de leur confiance en son institution qu'elle a retrouvée dans le même état de prospérité; elle vient assurer dans les talents [illegible] Les élèves de la ville peuvent prendre des leçons de Mme Taquin chez Mme Deron.

AVIS.

Plusieurs demandes de leçons particulières ont été faites à Mme Deron pour des demoiselles ne pouvant suivre les classes régulières, pour satisfaire à ces demandes, en langues et sciences [illegible] 1 dec—15

MAGASIN DE TAPIS,

No 19 rue de Chartres.

LE soussigné reçoit journellement un grand assortiment de tapis, consistant entre autres de velours, Wilton, tapisserie Bruxelles, 3 plis, Ingrains; ainsi qu'un grand choix de nattes, tapis à toilettes, les droguets et la [illegible] tapis de table et de pianos, étoffes en crin, satin et brocatelle, pour meubles, stores et franges de différentes largeurs, couvertures pour lits, tapis de [illegible] &c. &c.

Le tout au plus bas prix du marché.

A. BROUSSEAU & Co,

15 oct 19 rue de Chartres.

PIANOS.

SUCCESSION DE Wm. HARTKOPF.

En conséquence du décès de M. Wm Hartkopf tout son stock de pianos provenant des plus célèbres fabricants, d'Erard, Pleyel et autres, pour être vendu avant la liquidation. [illegible]

S'adresser au magasin de pianos, No 116, rue Royale entre St Louis et Conti. 30 nov—6d

AVIS.

Succession de Wm Hartkopf.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre feu M. Wm Hartkopf, sont priées de les présenter sans délai, pour règlement. Les personnes qui doivent à la succession sont priées de venir régler avec

FELIX GRIMA ET H. BONZANO, Exécuteurs testamentaires,

30 nov No 116, rue Royale

MAGASIN DE CUIRS,

Rue de Chartres, No 61.

LEON PIERRE & Cie,

OFFRENT en vente les articles pour cordonniers, chapeliers et corroyeurs le plus beau choix, et au prix les plus réduits, ainsi qu'un grand assortiment d'articles de Paris en tous genres.

28 nov—12 f

Succession de John G. Hardill.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de feu John G. Hardill, sont priées de les présenter sans délai, à MM. J. R. Hobbs & Co. No 97, rue des Magasins, ou au soussigné, No 37, rue Natchez

JOHN H. LUDWIGSEN, curateur.

29 nov—10

AVIS.

M. J. D. BELAUME est, à partir du 1er courant, associé à mes affaires, qui seront conduites dorénavant sous la raison EDOUARD DUPASSEUR & Co. Nouvelle Orléans, 29 novembre 1855.

30 nov—1m EDOUARD DUPASSEUR.

MEDECINE CONSULTANTE.

Maladies chroniques.

LE Dr R. HARBY donne chaque jour ses consultations pour les maladies chroniques, à la pharmacie Baillet, encoignure St Pierre et Dauphine, de midi à 2 heures.

Une pratique de 17 années sous toutes les latitudes, la considération scientifique que s'est acquise ce médecin, donnent à sa méthode une valeur [illegible] 28nov—1m

Académie de Dessin et de Peintures.

H. A. & J. JAMES, peintre de portraits et professeur de dessin,

INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un cours de dessin et de peinture, [illegible] Prix: $4 par mois.

Restauration complète de vieux tableaux. 9s 3m

EN débarquement du navire Groondales, de Bordeaux: 15 quarts eau de vie Bunker Hill.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & co,

28nov 17 et 19, rue St Louis

Avis aux abonnés du Conseiller des Dames.

Ven. HÉBERT & Cie.

NOUS avons l'honneur de donner avis aux souscripteurs du ce journal que nous avons reçu le numéro de novembre qui est aussi le 1er numéro de la nouvelle année de cette publication.

Nota—Il reste quelques abonnements à placer. On souscrit chez

Vve. HÉBERT & Cie, agents principaux,

30 nov 149 rue de Chartres

A. PAYA & Co.,

ONT reçu par les derniers arrivages: Raquel—Chimie organique; Histoire naturelle; Manuel ministère; Bouchardat—Formulaire magistral.

30 nov 65, rue de Chartres

Rhumes, Catharrhes, Toux, Coqueluche, Bronchites, Asthme, Phthisie pulmonaire, et toutes espèces d'irritations des organes respiratoires.

SIROP anti-phlogistique de Briant, Sirop pectoral de Lamouroux, Sirop de cerises sauvages, de Wistar, Cherry Pectoral de J C Ayer, Sirop pectoral idéal, de Flon, Sirop de lactucarium d'Aubergier, Huile de foie de morue, brune, de Faure, [illegible] Pâte pectorale, aux limaçons, [illegible] Sirop pectoral, au néfé d'Arabie, Pâte pectorale de Lichen, de jujubes, de baume de tolu et de guimauve, Pastilles de gomme cristallisée, à l'ananas, à la banane, aux framboises, aux fraises, au citron, à l'orange, au café, &c., &c., etc.

Tous ces produits ont été importés directement des sources les plus certaines, et sont garantis de première qualité et véritables.

A vendre par J. E. MOREAU, Pharmacien, Rue Dauphine et Douane

BEURRE—En débarquement du brick Hoyer, 50 barils [illegible] à vendre par [illegible] No 9 rue Gravier

9 dec